

**DEMANDE FORMELLE URGENTE D'ACCÈS AUX DOCUMENTS**

(Article 5 de la *Loi sur les personnes disparues*)

À L'INTENTION DE : \_\_\_\_\_  
(nom de la personne qui fait l'objet d'une demande formelle urgente)

\_\_\_\_\_ a été signalé(e) comme personne disparue auprès  
(nom de la personne disparue)

de \_\_\_\_\_ qui mène une enquête sur le sort de cette personne.  
(service de police)

Nous avons des motifs de croire que la personne disparue risque de façon imminente de subir des lésions corporelles graves ou de décéder, que l'accès immédiat aux documents mentionnés ci-après pourrait aider le service de police à la retrouver avant qu'elle ne subisse des lésions ou ne décède et qu'il est matériellement impossible d'obtenir une ordonnance d'accès aux documents, compte tenu de l'urgence de la situation. Nous croyons comprendre que vous avez en mains des documents qui pourraient aider à retrouver la personne disparue.

En vertu de l'article 5 de la *Loi sur les personnes disparues*, vous êtes enjoint(e) de produire une copie des documents mentionnés ci-après ou d'y donner accès, dès que possible, mais au plus tard le :

\_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
(jour) (mois) (année) (heure)

\_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(membre du service de police) (service de police)

avec qui vous pouvez communiquer par téléphone au : \_\_\_\_\_ ou par courrier électronique à : \_\_\_\_\_

**DOCUMENTS DEVANT ÊTRE PRODUITS :**

- les documents contenant des renseignements sur les coordonnées ou l'identité de la personne disparue
- les documents concernant les communications téléphoniques du : \_\_\_\_\_  
au : \_\_\_\_\_
- les documents ayant trait aux signaux provenant d'un appareil sans fil et indiquant l'endroit où se trouve cet appareil
- les documents ayant trait à un téléphone cellulaire du : \_\_\_\_\_  
au : \_\_\_\_\_
- les documents ayant trait à une messagerie texte entrante et sortante du : \_\_\_\_\_  
au : \_\_\_\_\_
- les documents ayant trait à un historique de navigation Internet du : \_\_\_\_\_  
au : \_\_\_\_\_
- les documents du système de positionnement global qui permettent de déterminer l'emplacement d'un véhicule ou d'un appareil mobile du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- les documents vidéo ou les images de télévision en circuit fermé relatifs à : \_\_\_\_\_  
(emplacement de la caméra)  
du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_
- les documents contenant des renseignements en matière d'emploi et indiquant :
  - le moment où la personne disparue a été vue ou a donné de ses nouvelles pour la dernière fois
  - le temps, le lieu et les modalités des paiements qui lui ont été faits
- les documents indiquant si la personne disparue a été récemment admise dans un hôpital et, dans l'affirmative, le nom de l'hôpital en cause ainsi que la date, l'heure et les motifs de l'admission
- les documents d'un établissement d'enseignement, y compris une école ou une université, contenant des renseignements sur la fréquentation de l'établissement
- les documents contenant des renseignements sur les déplacements et l'hébergement
- les documents contenant des renseignements financiers indiquant :
  - l'utilisation de cartes de crédit du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_, notamment le moment et l'endroit de leur utilisation et la fin visée
  - l'accès récent aux comptes bancaires de la personne disparue, notamment le moment où l'accès aux comptes a eu lieu du : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_, le moment, l'endroit à partir duquel il a été obtenu et la fin visée.

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_, Manitoba.  
(jour) (mois) (année)

\_\_\_\_\_  
(nom du membre du service de police)

\_\_\_\_\_  
(signature du membre du service de police)

Selon l'article 5(4) de la *Loi sur les personnes disparues*, vous devez trouver les documents que la demande formelle indique et qui sont en votre possession ou sous votre garde et, dès que possible, donner aux membres du service de police accès à ces documents et leur en remettre des copies.

**AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION**

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, déclare ce qui suit sous serment :

Le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_,  
(jour de la semaine) (jour) (mois) (année) (heure)

j'ai signifié personnellement à son destinataire la présente demande formelle urgente d'accès aux documents.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT (AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) devant moi )  
 )  
à \_\_\_\_\_, dans la province du Manitoba )  
 )  
le \_\_\_\_\_ )  
(jour) (mois) (année) )

\_\_\_\_\_  
Commissaire aux serments au Manitoba  
Ma commission prend fin le : \_\_\_\_\_